



Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60
fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

2ème CTL du 19 novembre 2015 : le CTL normal

DECLARATION LIMINAIRE des élus FO DGFIP 67

A retrouver sur notre site web local !

A notre liminaire, le Président du CTL a répondu :

- **sur les problèmes de TH**

- les pouvoirs publics vont écrire à tous les contribuables concernés par l'exo TH
- le Ministre Eckert a reconnu que c'était un point politique, pas une erreur de l'Administration
- la DGFIP a joué son rôle

- **sur la sécurité**, la direction

- est en attente du dispositif arrêté par le Préfet
- va rappeler aux agents les consignes de vigilances et de sécurité
- va demander l'aide financière de l'administration centrale pour faire appel à une société de surveillance ; pour les 35 Vosges voire Schiltigheim et Illkirch.

La direction rendra compte aux OS des contacts avec le Préfet et la direction générale.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE AU PUBLIC DES CFP DU BAS-RHIN

les 24 et 31/12/15 après-midi.

vote pour : FO DGFIP - SFP - CFTC - CFDT // abstention : CGT

MISE EN PLACE D'UNE CAISSE UNIQUE DANS LES CFP DE SCHILTIGHEIM ET D'ILLKIRCH:

Pour Illkirch, RAS.

Pour Schiltigheim, les élus FO se sont assurés du dispositif arrêté pour les régisseurs. A noter que l'arrêt de caisse lors de l'intégration de la caisse de la Trésorerie vers le SIP ne sera pas fait par un IP mais par les comptables. Idem pour les valeurs inactives. Une 2^{ème} caisse sera ouverte mais uniquement pour paiement avec TPE.

Vote : Contre CGT – SPF // abstention : FO - CFTC - CFDT

BILAN DE LA CAMPAGNE DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS 2015 – GESTION 2014 :

Le département n'a pas tout consommé : il restait 7 valorisations 1 mois (V1) pour les inspecteurs, 2 V1 pour les contrôleurs et 1 réduction de 1 mois (R1) pour les agents administratifs. La direction a précisé que les chefs de service n'ont pas souhaité les utiliser.

70 % des agents ont été bonifiés, comme le prévoit la réglementation, avec globalement un respect des quotas de 20% pour les R2 et 50% pour les R1.

Sur les recours, voir nos comptes-rendus de CAPL, sur notre site web local. Il y a actuellement 1 recours en CAPN pour un agent administratif.

La direction locale s'est assurée qu'il n'y avait pas d'agent non bonifié sur les 4 dernières années, sauf justification dans le compte-rendu d'évaluation.

POINT SUR LES GARANTIES ET LA GESTION RH LIEES A LA CREATION DU PELP ET DU PTGC DEPARTEMENTAL :

Le service RH va rencontrer les collègues concernés sur les différents sites concernés par ces restructurations.

L'attribution de la PRS (**prime de restructuration de service**) pourrait évoluer dans un sens favorable, notamment, aux collègues concernés par la création du PELP et du PTGC.

Pour la direction, l'existence d'une prime, surtout si elle est importante à cause de l'éloignement, peut modifier la décision de l'agent de suivre ou non la mission.

La délégation FO DGFIP 67 en a pris acte pour ces collègues mais a tenu à souligner que l'accroissement des bénéficiaires de la PRS risquait de se faire au détriment de tous, notamment par la disparition de la prime exceptionnelle de 100 € versée cette année avec lapaye d'octobre.

Encore une fois, on déshabille Paul pour habiller Pierre et la DG joue les agents les uns contre les autres ! Pour FO, tous les collègues impactés par une restructuration doivent percevoir la PRS et tous les collègues de la DGFIP doivent percevoir une prime d'intéressement, de rendement ou comme la DG voudra bien la nommer !!

ACTUALITE IMMOBILIERE :

- **SCHILTIGHEIM** : le document du CTL indiquait que les travaux étaient achevés pour accueillir la trésorerie. Manque de bol, **la délégation FO DGFIP 67 a dénoncé le fait que les travaux n'avaient même pas commencé !!!** Nous avons également dénoncé le fait que **les documents du CTL sont erronés...pour ne pas dire mensongers !!!** La direction n'était pas au courant...

- CFP de **HAGUENAU** : en réponse aux élus FO, la direction a indiqué que ses demandes de financement pour les travaux feraient l'objet d'une réponse de la DG et de la Préfecture au printemps.

POINT D'EXECUTION BUDGETAIRE :

Les ressources attribuées devraient permettre de couvrir les dépenses pour cette année. Mais avec les attentats, va-t-on nous prendre des crédits dès cette fin de gestion ? en 2016 ?

QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR LES ELUS FO DGFIP 67 :

- situation juridique des agents qui doivent utiliser leur véhicule personnel pour des missions spécifiques et régulières (Poste, Banque Postale...) : la direction locale va faire un point sur la situation.

- caisse sans numéraire (voir le site web national FO DGFIP, dans expression syndicale, info du 09/10/15) : la DRFIP 67 n'est **pas expérimentatrice** mais la direction locale avait quand même sollicité certains comptables... Pour FO DGFIP, ce sont, comme pour l'accueil, **les plus fragiles et le service public qui vont en pâtir** si les caisses sans numéraires existent et se multiplient !


Pour le directeur, on ne sait pas tenir de caisse partout...[on a été pour le moins étonné de cette remarque...chacun appréciera...mais au moins c'est honnête de sa part].

Le directeur en a profité pour nous dire **qu'il est favorable au transfert généralisé du recouvrement des trésoreries vers les SIP** [là aussi, on sait à quoi s'en tenir].

- Huissier Sélestat : pour l'instant, pas de manque ; en attente de la fin de formation du nouvel huissier.

- Nouvel organigramme de la Direction : pas urgent pour le directeur car toujours en changement ; le **prochain CTL, le 16/12/2015**, devrait y revenir au travers du point sur les emplois de A+.

Vos élus: José-Luis PEREIRA, Martine WISNIEWSKI, Virginie BRACHET

Section FO DGFIP 67 fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr		BULLETIN D'ADHESION	
site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/		à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP	
site national : www.fo-dgfip.fr/		NOM : -----PRENOM : -----	
		GRADE : Echelon : Indice :	
		AFFECTATION : -----	
déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP			
Fait à : le (signature)			
→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant			
Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25			